

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Délibération N° 068-2024

GROUPEMENT DE
COMMANDES TRAVAUX
LA BREGEADE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 06 décembre 2024

Présents :

MMES CROUZETTE, CERTAIN, VILLATOUX, NOEL, BOUDRIE, VERDEYME, MARLINGE, CLEDIERE, MOUSNIER, POUGET
MM. LEYRIS, CHAMBRAS, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES, MANCI

Absents excusés :

M. ORLIANGES

Secrétaire de Séance : M. RHODES

Madame le maire informe la mairie de Seilhac du projet de travaux rue de la Brégeade, comprenant la réfection de la voirie et des trottoirs.

Ces travaux sont de la compétence de TulleAgglo pour la voirie, et de la commune pour les trottoirs.

Il est proposé de signer une convention de groupements de commande avec TulleAgglo concernant cet aménagement, TulleAgglo prenant la coordination de ce groupement.

Madame le maire donne lecture de la convention, qui est jointe à la présente délibération;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve la convention de groupement de commandes
- Charge Madame le maire de signer cette convention avec TulleAgglo
- Autorise Madame le maire à signer le marché avec l'entreprise retenue pour la part qui revient à la mairie de Seilhac

Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20241212-D068-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2024
Publication : 13/12/2024